

NOMBRE DE MEMBRES
afférents qui ont pris
au Conseil En exercicepart à la
Municipal Délibération
11 11 09

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le **29 septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Louis BESSIERE**, Maire.

Présents: **Jean-Louis BESSIERE, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Marie-Noëlle DANTAN, Fabienne LANDES, Vincent REYNIER, Eliane PARIS, Régine RIGAL, Audrey VIGUE-BOU.**

Représentés: **Jean-Pierre ALQUIER par Jean-Marie-BONNEVIALE et Hélène BIBAL par Jean-Louis BESSIERE**

Date de la Convocation: 22/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

Mme **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Adjoint administratif principal de 1ère classe: Créa tion et suppression d'emploi dans le cadre d'une modifica tion horaire, annule et remplace la délibération DE2022-033; DE 2022-038

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05/02/2022,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, en raison de l'augmentation de la charge de travail constatée,

Vu l'avis favorable du CT en date du 01/06/2022

- **la création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- **la suppression** d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/12/2022 (copie du tableau joint à la délibération)

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territorial,

Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : Un (1)- Quotité Horaire 29/37

- nouvel effectif : Un (1) - Quotité Horaire : 35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré à BELCASTEL,
Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme.
Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le: 06/10/2022

- publication sur le site internet : 06/10/2022